

COMMISSION EDUCATION ELARGIE

REUNION DU 12 MAI 2016

ORDRE DU JOUR

- bilan des coûts de fonctionnement du périscolaire pour l'année 2014-2015
- propositions pour les tarifs 2016-2017 et 2017-2018
- nouvelles règles d'utilisation de la navette Pinet - Petites Maisons – Gières
- formation pour la prise en charge du harcèlement pendant le temps périscolaire
- formation des ATSEM
- constitution des repas
- ré-interrogation sur le temps d'étude (poursuite de la réflexion entamée lors du Comité de pilotage du 7 avril 2016)
- services assurés en cas de grève
- sécurisation du parking de l'école de Pinet
- sécurisation du parking du gymnase
- impact budgétaire de l'activité ski pour l'école élémentaire des Petites Maisons

BILAN DES COUTS DE FONCTIONNEMENT 2014-2015

Coûts de fonctionnement (hors investissement) pour l'année scolaire 2014-2015

	Fonctionnement	Garderie périscolaire (hors temps méridien)	Parcours éducatifs	ATSEM	Intervenants Sport	Intervenants Musique	Transport	Restauration	Total
Dépenses	478 826	161 032	161 557	93 247	39 068	19 715	193 763	629 920	1 777 127
Recettes familles		92 402	60 846				17 420	342 408	513 075
% à la charge des familles		57	38				9	54	29
Subventions (CAF, CGI, ...)			41 464				58 189		99 653
Nature des dépenses	Entretien, fournitures, énergie, transport en tiers temps pédagogique	Animation matin, soir et mercredi midi	Encadrement et matériel	Mise à disposition d'ATSEM pendant le temps scolaire	Mise à disposition d'ETAPS pour les élémentaires pendant le temps scolaire	Mise à disposition d'intervenant musique pour les élémentaires pendant le temps scolaire	Transport scolaire et navette	Fabrication et service du repas, animation du temps méridien	

PROPOSITIONS POUR LES TARIFS 2016-2017 ET 2017-2018

Consultation des habitants

Une consultation est en cours auprès des habitants de la commune pour connaître leur point de vue sur les finances locales, suite aux fortes baisses de dotation de l'État et aux économies déjà réalisées ces dernières années.

L'objectif est :

- de déterminer l'importance accordée à chacun des services assurés par la commune,
- d'identifier ceux pour lesquels une participation financière plus importante des usagers est envisageable,
- d'interroger les habitants sur une éventuelle augmentation des impôts.

Le questionnaire est intégré dans le bulletin municipal n°164 (L'intermédiaire) ou accessible en ligne sur le site www.saint-martin-uriage.com.

Impact sur les décisions concernant les tarifs 2016-2017

Les tarifs périscolaires doivent être présentés au Conseil municipal du 6 juin afin de pouvoir être mis à disposition des parents dans les documents remis lors des inscriptions pour la rentrée scolaire de septembre 2016.

Les tarifs 2016-2017 ne pourront donc pas prendre en compte le résultat de cette consultation. Ils seront fixés sans modification de principe, avant une mutation possible pour l'année 2017-2018.

La commission éducation du 4 avril propose aux représentants des parents d'élèves :

- la conservation des tarifs 2015-2016 pour les parcours éducatifs
- l'augmentation de 1% pour le transport scolaire et la navette
- la suppression du tarif journée pour la garderie
- la suppression de l'exonération des frais de garderie en cas d'APC
- l'augmentation de 1% pour les tarifs restauration et heure de garderie.

Principes proposés pour la rentrée 2017-2018

Coût d'un repas (préparation et service, animation, entretien des locaux) (2014-2015)

12,10 €/repas

Quotient Familial	RESTAURANT MUNICIPAL					Rapport entre QF	Différence entre QF (en €)	Ecart avec tarif 2015-2016 (en €)
	2014/2015	Hausse en %	2015/2016	Hausse en %	2016/2017			
0 à 310	2,13	1,00	2,15	1,00	2,17			0,02
311 à 540	2,85	1,00	2,88	1,00	2,91	1,34	0,73	0,03
541 à 760	3,57	1,00	3,61	1,00	3,64	1,25	0,73	0,04
761 à 990	4,27	1,00	4,31	1,00	4,36	1,20	0,71	0,04
991 à 1220	5,00	1,00	5,05	1,00	5,10	1,17	0,74	0,05
1221 à 1450	5,71	1,00	5,77	1,00	5,82	1,14	0,72	0,06
1451 à 1680	6,43	1,00	6,49	1,00	6,56	1,13	0,73	0,06
1681 et plus	7,14	1,00	7,21	1,00	7,28	1,11	0,72	0,07

Le principe d'augmenter le tarif de 71 à 74 centimes entre chaque tranche n'est pas équitable, le rapport entre QF diminuant au fur et à mesure que le QF augmente. Un rapport de 1,21 entre QF est plus équitable pour adapter le poids du tarif aux ressources des familles. Ce rapport est utilisé au CCAS.

Coût d'une heure.enfant de garderie (2014-2015)

3,79 €/heure.enfant

Quotient Familial	2015/2016	2016/2017		Rapport entre QF	Différence entre QF (en €)	Ecart avec tarif 2015-2016 (en €)
	**Tarif 1 1H00	Hausse en %	**Tarif 1 1H00			
0 à 310	1,21	1,00	1,22			0,01
311 à 540	1,34	1,00	1,36	1,11	0,13	0,01
541 à 760	1,48	1,00	1,50	1,11	0,14	0,01
761 à 990	1,63	1,00	1,64	1,10	0,14	0,02
991 à 1220	1,77	1,00	1,79	1,09	0,14	0,02
1221 à 1450	1,91	1,00	1,93	1,08	0,14	0,02
1451 à 1680	2,04	1,00	2,06	1,07	0,13	0,02
1681 et plus	2,18	1,00	2,20	1,07	0,14	0,02

De même que pour la restauration, l'augmentation est fixe entre QF (13 à 14 centimes). Le ratio entre QF est donc défavorable aux quotients les plus faibles.

Conclusion

Pour les tarifs 2017-2018, différentes propositions seront faites aux représentants des parents d'élèves au second trimestre 2017, en fonction des résultats de la consultation en cours et des principes portés par l'équipe municipale.

Pour information, la répartition des QF est :

Année scolaire 2015/2016

Nombre de familles par tranche de quotient

Quotient Familial	TOTAL
0 à 310	6
311 à 540	13
541 à 760	26
761 à 990	30
991 à 1220	36
1221 à 1450	49
1451 à 1680	47
1681 et plus	178
Nbr/familles	385

NOUVELLES REGLES D'UTILISATION DE LA NAVETTE PINET - PETITES MAISONS - GIERES

L'utilisation de la navette sera assortie de l'obligation d'inscription des enfants au Centre de Loisirs de Gières.

Plusieurs familles utilisent cette navette pour faire récupérer leurs enfants à Gières par d'autres personnes que l'ACL, mais cela pourrait poser problème en cas d'absence de l'une d'entre elles.

Après réflexion avec les services, il n'est pas possible d'assurer la garde des enfants en cas d'absence des personnes devant les récupérer (pas de transport et pas de garderie ouverte sur la commune après 13h).

FORMATIONS

- **formation pour la prise en charge du harcèlement pendant le temps périscolaire**

La formation programmée au printemps 2016 n'a pas pu être mise en œuvre, le formateur retenu devant changer de structure juridique.

Celle-ci est reportée en septembre 2016. Les dates ont été fixées avec le formateur et inscrites aux plannings des agents.

Il s'agit d'informer le personnel sur les attitudes les plus pertinentes à adopter et sur les structures d'aide qui existent, quand le comportement d'un enfant les interroge et pourrait être un indice de harcèlement, voire de maltraitance.

- **formation des ATSEM**

La responsable du service périscolaire a pris en compte les retours des parents de Pinet. A la lecture des entretiens d'évaluation du personnel et des propositions du CNFPT, une formation semble pouvoir apporter des techniques d'animation qui améliorent la patience. Les objectifs sont d'expliquer les comportements difficiles des enfants, identifier les facteurs déclencheurs du comportement, et prévenir et adapter son intervention (gestes, paroles, attitudes auprès de l'enfant).

CONSTITUTION DES REPAS

Suite à la réunion avec les représentants des parents de Pinet le 17 mars 2016, où ce sujet avait été abordé, le responsable de la restauration communale a été sollicité.

Malheureusement celui-ci a eu un grave problème médical le 24 mars dernier et son équipe se concentre sur le quotidien pour assurer la qualité de service.

Ce sujet n'est pas abandonné.

Il est noté qu'un groupe de parents souhaite participer à la réflexion sur la composition des repas et de ses composantes.

REFLEXION SUR LE TEMPS D'ETUDE

(poursuite de la réflexion entamée lors du Comité de pilotage du 7 avril 2016)

Lors du comité de pilotage du 7 avril 2016, nous avons validé l'opportunité de ré-interroger nos usages concernant l'obligation faite aux enfants à partir du CE1 de rejoindre l'étude surveillée.

Le déroulement de l'étude est le suivant :

- temps libre d'environ 20 minutes entre la fin de l'école et le début de l'étude surveillée
- étude surveillée (et non dirigée) d'environ 40 minutes permettant aux élèves de faire leurs devoirs dans une ambiance calme sous la surveillance d'un adulte qui peut aider sur sollicitation
- orientation des enfants vers la garderie ou le portail en fonction des inscriptions faites par les parents

Plusieurs avis ont été entendus :

- réponse à une demande ancienne des parents pour que les devoirs soient faits au retour à la maison
- nécessité de rythmer le temps périscolaire du soir avec plusieurs temps
- besoin des enfants de « décompresser » avant de faire les devoirs à la maison

La conclusion avait été la suivante :

- nécessité de consulter les parents sur leurs souhaits concernant l'étude surveillée
- discussion de ces points de vue avec les équipes enseignantes
- aménagement de l'étude en fonction du consensus et des contraintes d'organisation des services

SERVICES ASSURES EN CAS DE GREVE

A chaque grève annoncée, la décision de fermer les services périscolaires est prise au vu du nombre d'encadrants grévistes ou non ce jour-là.

Les familles sont informées ensuite de l'organisation des services périscolaires afin qu'elles puissent prendre leurs dispositions en conséquence.

Toutefois ceci ne reste possible que si les agents grévistes ont signalés leur absence à l'avance.

En effet, la grève est un droit et le personnel n'est pas tenu d'informer la collectivité sur sa décision de suivre le mouvement et peut tout à fait décider dans ce sens le matin même du jour de la grève.

Dans d'autres communes (à Grenoble par exemple) les parents ne savent pas, jusqu'à leur arrivée à l'école le jour de la grève, si leur enfant pourra être pris en charge, cela étant dépendant du nombre d'encadrants non grévistes.

La fermeture des services est rendue obligatoire par manque de personnel d'encadrement donc de surveillance.

SECURISATION DES ABORDS DE PARKING

sécurisation du parking de l'école de Pinet

Un projet de dépose minute sur le parking des enseignants a été étudié par les services techniques en mars 2015 pour une présentation en commission de sécurité. La commission a noté que cela nécessitait une modification de sens de circulation et des aménagements de stationnement du car scolaire et des cars de tiers temps pédagogiques et que le nombre de places sur le parking et le long de la route était important. Le responsable de la police municipale présent en commission a précisé qu'il n'avait pas constaté de besoin lors de surveillance ponctuelle. La commission n'a donc pas jugé utile de poursuivre cette étude.

sécurisation du parking du gymnase

Le ralentisseur, normalement présent à l'entrée du parking du gymnase en dehors de l'hiver, sera reposé après approvisionnement des éléments manquants.

La commission travaux se saisit rapidement de la demande de continuité de cheminement piétons entre le trottoir le long de la cour de la maternelle des Petites Maisons et les cheminements du gymnase.

IMPACT BUDGETAIRE DE L'ACTIVITE SKI A L'ECOLE ELEMENTAIRE DES PETITES MAISONS

La commission éducation élargie du 27 avril 2015 avait validé des principes d'allocation d'aides aux projets des écoles, afin de garantir l'équité entre toutes les écoles et de soutenir les projets des équipes enseignantes, dans un contexte où le budget communal ne permet pas d'honorer toutes les demandes des écoles.

Le budget établi pour 2015-2016 prenait donc en compte ces principes et a nécessité de ne pas répondre favorablement à la demande de subvention des APE pour pouvoir l'équilibrer.

A l'issue de la saison de ski, où l'ensemble des classes de l'école élémentaire des Petites Maisons a pu faire l'intégralité des sorties, le budget n'a pas pu être respecté.

Le dépassement du coût des forfaits (environ 200 €) et les heures supplémentaires nécessaires pour l'organisation de la restauration décalée (environ 600 €) n'ont pas pu être affectés sur les lignes budgétaires correspondantes. De plus, lors du 2ème conseil d'école, il est apparu un besoin important de renouvellement du matériel, non couvert par la subvention prévue à cet effet.

Dans le contexte de réduction des budgets, il est donc nécessaire de travailler entre APE, directeurs d'école et mairie pour voir comment soutenir les projets des équipes enseignantes et garantir l'accès à tous de ces activités.